



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 mai 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

#### Trente-septième rapport établi par le Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 19 janvier 2023 (S/2023/51).

#### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, à la 124<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, qui s'est tenue à Bagdad le 19 mars 2023, au cours de laquelle les membres du Sous-Comité technique ont présenté des informations actualisées sur les activités menées en vue de repérer et de fouiller d'éventuels sites d'inhumation en s'appuyant, comme précédemment, sur des témoignages, des images satellites et des missions de terrain.

3. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Ministère iraquien de la défense ont continué d'effectuer une analyse conjointe de l'imagerie aérienne fournie par les États-Unis d'Amérique et des images satellites commerciales des sites de Samaoua (Tell Cheïkhiya et Feïdat el-Azayer). Les membres du Sous-Comité technique ont décidé de demander une analyse plus approfondie de l'imagerie aérienne et des images satellites disponibles avant de procéder à des fouilles sur ces sites. Sur la base d'une proposition du Koweït, le CICR adressera aux États-Unis des demandes supplémentaires d'images des sites de Samaoua pour la période 1991-1992. Il les recoupera ensuite avec celles de la période 2014-2016 afin de restreindre le champ des recherches et de répertorier les sites qui pourraient contenir des restes humains. Le Koweït a noté que la fourniture d'imagerie aérienne et d'images satellites pour la période 2014-2016 pourrait aider à recenser les portions du site de Tell

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 mai 2023).



Cheïkhiya qui avaient fait l'objet de fouilles indues par des acteurs non étatiques au cours de cette période. Il a souligné que le fait de les repérer pourrait aider à restreindre davantage la zone de recherche.

4. En ce qui concerne la base navale et d'autres sites se trouvant sur son territoire, le Koweït a continué de rechercher, à partir des coordonnées fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des images aériennes d'un site d'inhumation qui se trouverait à proximité de la base navale. L'Army Historical Branch du Royaume-Uni a également recherché dans ses archives des informations sur la base navale et d'autres sites se trouvant au Koweït. Il en a conclu que tous les documents portant sur la question avaient déjà été communiqués à la Commission tripartite. Les États-Unis ont redit leur volonté d'appuyer les efforts visant à retrouver l'imagerie aérienne pertinente. L'Iraq analysera les images aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni et communiquera ensuite au Koweït ses avis sur les sites à réexplorer en priorité. Le Koweït a souligné qu'il était prêt à assurer le suivi des résultats de cette analyse.

5. Le Sous-Comité technique s'est penché sur l'action menée actuellement par l'Iraq pour donner suite aux informations fournies précédemment par des témoins et pour trouver de nouveaux témoins disposant d'informations pertinentes sur d'éventuels sites d'inhumation. Le Koweït a souligné qu'il était urgent d'accélérer les recherches à Samaoua (en particulier à Tell Cheïkhiya) et réaffirmé qu'il fallait poursuivre les démarches auprès du Gouverneur de Mouthanna pour obtenir des informations et des témoins potentiels. En ce qui concerne les tentatives de retrouver le témoin principal, concernant le site de Karbala, le Sous-Comité technique a décidé que l'Iraq et le CICR devraient contacter les personnes qui avaient déjà travaillé avec ce témoin.

6. Le Ministère iraquien de la défense a continué de s'employer à rechercher des témoins qui pourraient détenir des informations pertinentes sur le site de Khamissiyé, y compris un témoin dont il avait été indiqué précédemment qu'il se trouverait en Suède ou en Jordanie. À la 124<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a invité la participation d'un témoin clef qui avait déjà fourni des informations sur le lieu de sépulture, ainsi que sur le témoin qui se trouverait en Suède ou en Jordanie. À la réunion, celui-ci a reconfirmé son compte rendu antérieur sur les corps inhumés dans la région et noté que de nombreux témoins potentiels avaient changé d'identité et étaient partis à l'étranger, de crainte de représailles. Il a souligné que l'Iraq devait continuer de fournir des garanties pour que des témoins potentiels, qui faisaient partie de l'ancien régime iraquien et de ses organes de sécurité, puissent se manifester sans crainte de représailles. Il a promis de continuer de chercher à joindre le témoin qui se trouverait en Suède ou en Jordanie, par la voie de contacts personnels. Il a également proposé de se rendre à nouveau sur le site de Khamissiyé afin d'aider les autorités iraqiennes à repérer une éventuelle zone d'exploration. Comme convenu à la 123<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, le CICR a contacté une personne au Caire qui aurait pu avoir des contacts avec le témoin qui se trouverait en Suède ou en Jordanie. Celle-ci a confirmé n'avoir aucun contact avec lui et ne disposer d'aucune information sur le lieu où il se trouverait.

7. L'Iraq a continué de suivre des pistes pour retrouver des témoins qui pourraient fournir des informations sur le site de Salman Pak (le cimetière). Le Ministère iraquien de la défense a également repris contact avec la mairie de Bagdad au sujet des archives historiques du cimetière et des membres de son personnel qui pourraient détenir des informations pertinentes sur les personnes disparues qui y auraient été inhumées. Ces efforts n'ont pas produit de résultat concret à ce jour.

8. En ce qui concerne le site de Mossoul, l'Iraq a poursuivi ses contacts avec le témoin qui s'était présenté avec des informations concernant d'éventuels sites

d'inhumation et a consulté les archives du Ministère de la défense. Il a indiqué que, d'après les recherches et les informations recueillies, le charnier de Mossoul ne concernait pas les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Les membres du Sous-Comité technique ont décidé de clore ce point de l'ordre du jour.

9. L'Iraq a présenté les résultats des fouilles qui avaient été menées sur le site de Mahaouïl le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 23 janvier 2023. Les experts de la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé, qui étaient présents durant les fouilles, ont établi que les ossements retrouvés n'étaient pas d'origine humaine. Les membres du Sous-Comité technique sont convenus que l'Iraq et le CICR poursuivraient des pourparlers bilatéraux sur les moyens de procéder, concernant ce site.

10. La Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé a achevé l'analyse des profils génétiques des dépouilles qui avaient été exhumées dans la région de Haouli (province de Najaf), en avril 2022. Elle a identifié les profils génétiques de 22 dépouilles humaines (13 femmes et 9 hommes). Les membres du Sous-Comité technique se sont entendus sur un protocole de transfert de ces dépouilles, à savoir que le CICR recevrait les profils génétiques de l'Iraq et les communiquerait au Koweït.

11. À la suite des observations du CICR sur la carte topographique du site de Mouradiyé (province de Diyala), le Ministère iraquien de la défense a demandé à la Commission iraquienne publique d'étude de fournir une nouvelle carte topographique de la zone et indiqué qu'il informerait le Sous-Comité technique à ce propos.

12. L'Iraq a poursuivi ses efforts de sensibilisation visant à retrouver de nouveaux témoins. Le 15 janvier, le Ministère iraquien de la défense a diffusé un nouvel appel à témoins. Le Premier Ministre de l'Iraq a également publié un décret portant création d'un comité composé de membres d'organes de sécurité iraqiens et présidé par la Direction des droits de l'homme au Département juridique du Ministère iraquien de la défense, chargé d'épauler les activités iraqiennes visant à retrouver des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou leurs dépouilles.

13. Aucune autre information n'a filtré pendant la période considérée concernant le cas d'un Saoudien porté disparu, qui figure sur les listes officielles de demandes du Koweït et de l'Arabie saoudite et se trouverait dans une prison iraquienne à Nassiriyé. Le Sous-Comité technique a décidé de garder le dossier ouvert et demandé au CICR de réexaminer les informations fournies précédemment par l'Iraq et l'Arabie saoudite.

14. Le CICR a présenté une mise à jour concernant les informations rapportées en juillet 2021 par le quotidien britannique *The Sun*, au sujet d'un ressortissant iraquien qui aurait ordonné l'exécution de 35 Koweïtiens en 1990. Dans une lettre adressée au CICR, les autorités britanniques ont indiqué que l'exécution aurait pu se produire près d'un hôpital à Jahra (Koweït) et que des engins de chantier, tels que des pelleteuses, auraient pu servir à creuser la fosse commune dans laquelle les corps ont été enterrés. Le Sous-Comité technique a décidé de suivre l'affaire.

15. Le 6 février, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale de la MANUI a rencontré le chef de la délégation du CICR à Bagdad, avec lequel il a passé en revue les progrès accomplis sur le plan du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou de leurs dépouilles ainsi que des moyens de renforcer la coopération avec le CICR.

16. Le 13 février, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Directeur de la Section des droits de l'homme au Département juridique du Ministère iraquien de la défense. Les entretiens ont porté sur les faits récents qui se sont produits, concernant le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens, notamment les archives nationales. Le Directeur a réaffirmé

que le Ministère iraquien de la défense était déterminé à faire progresser le dossier. Le Représentant spécial adjoint s'est félicité de ce que les ministères irakiens de la défense et des affaires étrangères aient redoublé d'efforts, en particulier pour retrouver de nouveaux témoins.

17. Le 28 mars, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Koweït en Iraq, pour examiner les derniers faits survenus concernant le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens, notamment les archives nationales, et en particulier la mise en place d'un inventaire pour faciliter l'identification et le retour éventuel des biens koweïtiens disparus.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

18. Durant la période considérée, aucun fait nouveau n'est intervenu concernant le retour des biens koweïtiens, notamment les archives nationales.

### **IV. Observations**

19. Je félicite tous les membres du Mécanisme tripartite, sous la direction du CICR, de leurs efforts persistants visant à appuyer cet important dossier humanitaire. Je formule l'espoir qu'ils continueront de produire des résultats positifs, concernant l'identification des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou de leurs dépourvus, ainsi que leur rapatriement ou leur retour.

20. Les efforts visant à réduire les zones de recherche susceptibles de contenir des restes humains doivent être poursuivis avec persévérance et détermination. J'estime encourageante l'action constante menée par le Gouvernement iraquien, en particulier les Ministères de la défense et des affaires étrangères, avec l'aide du CICR, pour donner suite aux informations fournies par de nouveaux témoins. Je salue les travaux d'exploration d'éventuels sites d'inhumation, menés par le Ministère iraquien de la défense au moyen de missions sur le terrain avec l'appui du CICR et de la fourniture d'images satellites et d'imagerie aérienne par les membres de la Commission tripartite, qui sont essentielles pour les recherches. J'espère que le comité mis en place par le Premier Ministre iraquien pourra accompagner efficacement l'action menée pour faire avancer cet important dossier humanitaire.

21. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement iraquien de poursuivre ses efforts visant à répertorier d'éventuels sites d'inhumation et d'envisager des moyens de revitaliser les recherches concernant les archives nationales.

22. Ma Représentante spéciale pour l'Iraq, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale de la MANUI et le personnel de la Mission restent pleinement déterminés à épauler les efforts des Gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires, pour faire progresser cet important mandat.